

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

10/02/2025

N° E25000014 /45

Le président du tribunal administratif

CP- Décision de désignation commissaire enquêteur

Vu, enregistrée le 31/01/2025, la lettre par laquelle le Préfet de Loir-et-Cher demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une consultation du public ayant pour objet :

la demande d'autorisation environnementale présentée par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher en vue de la réalisation du giratoire des Martinières situé RD 976 sur le territoire de la commune de NOYERS-SUR-CHER.

Vu la décision en date du 1er septembre 2024 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à Monsieur Denis LACASSAGNE, vice-président, délégué aux enquêtes publiques, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-10 et L. 181-10-1.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Roland LESSMEISTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Thibault MARIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de la consultation du public, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet de Loir-et-Cher, à Monsieur Roland LESSMEISTER, à Monsieur Thibault MARIE et au département de Loir-et-Cher.

Le président délégué,



Denis LACASSAGNE